

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 19 octobre 2021

Délibération n°62 - 2021 relative à la charte portant cadre général des chaires partenariales de l'URCA

Vu l'approbation de la commission recherche en date du 21 septembre 2021,

Vu l'approbation de la commission de la formation et de la vie universitaire en date du 21 septembre 2021,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la charte portant cadre général des chaires partenariales de l'URCA.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	35	Membres présents	24
Majorité absolue	18	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	32	Pour	30	Contre	0	Abstentions	2
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président



Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Charte portant cadre général des chaires partenariales de l'URCA

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 02/11/2021

Document mis en ligne le : 02/11/2021